

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

**ARRÊTÉ N°ARR2020\_059**

**Objet** : Délégation de fonctions à monsieur Michel TREBOSC, 15ème vice-président

La présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 5211-9-2,

Vu l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales autorisant le président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents et aux autres membres du Bureau,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU les délibérations du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 fixant la composition du bureau communautaire,

VU le procès verbal d'élection de la séance du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 au cours de laquelle ont été élus la présidente, les vice-présidents et les membres du Bureau,

**ARRÊTE**

**Article 1 : Champ de la délégation**

Délégation de fonctions est donnée à monsieur Michel TRÉBOSC en sa qualité de quinzième vice-président, pour les champs de compétence suivants :

- Éclairage public
- Permissions de voirie et actes de gestion du domaine public sur le territoire de la commune de Rouffiac,
- Courriers d'information et de réponse aux usagers dans le cadre des interventions communautaires de proximité sur la commune de Rouffiac en matière de gestion du domaine public, de travaux courants d'aménagement de voirie et de signalisation.

**Article 2 : exécution**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Fait à Saint-Juéry, le

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL